

## Lycée Démotz

Vous trouverez ci-après, les différents tarifs concernant les frais de scolarité, restauration et étude.  
Une facture globale annuelle est envoyée vers le 15 septembre.

### **Différents modes de règlement-vous sont proposés :**

- **Prélèvement automatique** (conseillé) : 11 prélèvements de septembre à juillet
- **Paielement sécurisé en ligne** : Site Démotz-Ecole Directe
- Règlement total de la facture annuelle début octobre.
- Les familles pour lesquelles ces deux modes de règlement représentent une difficulté certaine peuvent opter pour un paiement en 3 versements égaux début octobre, début janvier et début avril.  
Un relevé de frais annexes vous sera envoyé début juillet pour solder l'année scolaire **si nécessaire**.

*Nous comprenons les difficultés de certaines familles sur le plan financier. La Direction étudiera avec elles, et au moyen d'une grille questionnaire, un mode particulier de paiement ou une réduction de leur contribution.*

### **FRAIS D'INSCRIPTION : 70 euros déduits sur la scolarité de l'année.**

**En cas de désistement les frais d'inscription ne seront pas remboursés.**

### **CONTRIBUTION FAMILIALE Classes du Lycée d'enseignement général et professionnel et Classe de 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers**

**89 €/mois tout compris**

Cela comprend :

- le prêt et l'usage d'un iPad d'Apple
- les cotisations diocésaines et de solidarité,
- les activités pédagogiques,
- les assurances,
- les animations culturelles et sportives,
- la photo de classe,
- les photocopies,
- les sorties diverses sauf voyages.

Les livres scolaires sont fournis par l'établissement. Les fournitures individuelles du type TD restent à la charge des familles (*apparaîtront sur les relevés de frais annexe de février et juillet*)

### **HEBERGEMENT LYCEE uniquement pour les filles : 325€/mois**

**L'hébergement comprend la chambre, le petit déjeuner et le dîner.**

Prix forfaitaire annuel n'entraînant aucune remise pour absences (examens, voyages, stages ou départ anticipé).  
Tout départ du fait de l'élève ou sa famille entraîne le paiement intégral de l'année.

Au prix de l'hébergement, s'ajoutent les repas de midi (retirés directement sur la carte de restauration).

## RESTAURATION

Tous les élèves sont dotés d'une carte magnétique qui leur permet l'accès au repas. Celle-ci se recharge au rythme que les parents désirent par chèque, espèces, carte bancaire ou paiement en ligne (voir document).

**Coût de la carte magnétique (en cas de perte)      10.00 €**

**Déjeuner au self : 6.10 € par repas y compris Self Autrement (3<sup>èmes</sup> et lycéens)**

**Déjeuner à la Cafétéria (lycéens uniquement) : selon consommation de l'élève**

**Pour débiter l'année, il est demandé aux familles de transmettre avant la rentrée un chèque d'un montant de 60,00 €, libellé à l'ordre de : groupe scolaire DEMOTZ. La carte sera ensuite rechargée en fonction des différents moyens de paiement mis à la disposition des parents.**